



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cognac
Le : 16/03/2023
Et
Publication ou notification du :
16/03/2023

L'an 2023, le 15 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LANDIER Sébastien, 1er Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/03/2023.

Présents :

M.LANDIER Sébastien adjoint, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, MARTIN Alexandra, ZIELINSKI Laetitia, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Excusé : M. DEVIGE Georges, Maire empêché (procuration à LANDIER Sébastien)

Absents : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan

Invité : DANEY Jean-Yves

A été nommée secrétaire : Secrétaire : CHIRON Esther

2023-02-03 – PROJET RÉHABILITATION DE LA GRANGE RUE DE L'EGLISE EN LOGEMENT LOCATIF - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A GRAND COGNAC - (DSC D'INVESTISSEMENT)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5-IV ;

Vu le décret n° 2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé ;

Vu la délibération n°2022-335 de Grand Cognac relative à l'adoption d'un règlement de fonds de concours permettant de verser une partie de la dotation de solidarité communautaire en investissement ;

Vu la délibération n°2023-38 de Grand Cognac relative à l'attribution 30 000 € maximum au titre du fonds de concours pour le soutien du développement des logements locatifs communaux ;

Vu le règlement d'intervention de fonds de concours adopté le 14 décembre 2022 ;

Considérant ce qui suit :

Monsieur LANDIER Sébastien, 1er adjoint, rappelle que le règlement de fonds de concours adopté par Grand Cognac le 14 décembre 2022, par sa délibération n°2022/335, permet à la commune de solliciter en investissement une part de la

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023

ID : 016-211601455-20230315-20230203-DE



dotation de solidarité communautaire pour un montant de **42 342 €** sur la période 2023 / 2025.

Monsieur LANDIER Sébastien, 1er adjoint, rappelle que l'opération N°140 consiste en la réhabilitation d'une grange appartenant à la commune en un logement locatif.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux de réhabilitation de la grange	257 844,99 €	Etat (DETR) (35%)	90 245,75 €
		Fonds de concours « soutien aux logements locatifs communaux » - Grand Cognac	30 000,00 €
		Fonds de concours « généraliste » - Grand Cognac (DSC investissement)	14 114,00 €
		Autofinancement	123 485,24 €
TOTAL HT	257 844,99 €	TOTAL	257 844,99 €

Monsieur LANDIER Sébastien, 1er adjoint, précise que le versement d'un fonds de concours par l'agglomération est subordonné :

- D'une part, à l'adoption d'une délibération concordante conformément aux dispositions du IV de l'article L.5216-5-IV du CGCT ;
- D'autre part, à l'émission d'un titre de recette par la commune à l'encontre de l'agglomération conforme aux dispositions du décret n° 2022-505 du 23 mars 2022.

Monsieur LANDIER Sébastien, 1er adjoint, propose au conseil municipal :

- DE SOLLICITER auprès de Grand Cognac un fonds de concours d'investissement à hauteur de 14 114,00 € pour le projet de réhabilitation de la grange Rue de l'église en logement communal
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant à l'encontre de Grand Cognac ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/03/2023

Pour le Maire empêché,

L'adjoint,

LANDIER Sébastien

